

#### Article 1 : Présentation

À l'occasion des festivités du Tiot Batiche, l'Union des Entreprises Masnyennes (UDEM), les associations La Mise en Scen' et Country Masny, ainsi que la municipalité de Masny organisent, le dimanche 11 juin 2023 à 19h00, un concours de talents, intitulé *Masnyfiques talents*.

L'objectif de cette manifestation est de réunir les habitants de la commune et des communes voisines autour d'un moment convivial, familial et divertissant. C'est également l'occasion de mettre en avant les différents talents (artistiques, sportifs ou autres) des habitants du territoire et de promouvoir, sous cette forme, la culture, le sport, le divertissement et les échanges entre habitants.

Le concours aura lieu dans la rue Fauqueux de Masny. Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité de modifier le lieu de la manifestation en fonction des conditions météorologiques.

#### Article 2 : Organisation du concours

Le concours se déroulera sous la forme d'un spectacle qui aura lieu le dimanche 11 juin 2023 à 19h, animé par M. Adrien Menet.

Sous le regard d'un jury composé de cinq membres choisis parmi les adhérents des associations de la commune souhaitant y participer, les candidats se produiront durant une minute à deux minutes trente. Le jury sélectionnera trois vainqueurs, selon des critères préalablement définis, mais surtout dans la joie et la bonne humeur. Il sera ensuite procédé à la remise des prix pour chacun des vainqueurs.

#### Article 3 : Conditions de participation

La participation au concours *Masnyfiques talents* est gratuite. Ce concours de talents est ouvert aux habitants de Masny et des communes voisines à partir de huit ans, possédant un talent dans un domaine artistique, sportif ou autres, demeurant dans la limite de la légalité, des bonnes mœurs, et excluant toute violence, intolérance, racisme et autres comportements répréhensibles. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul talent.

#### Article 4 : Modalités d'inscription

Le (a) candidat-e peut s'inscrire à compter du 30 mars 2023 en téléchargeant un bulletin d'inscription sur le site internet de la ville de Masny ([www.ville-masny.fr](http://www.ville-masny.fr)), la page Facebook de l'Union des Entreprises Masnyennes et de l'association La Mise en Scen'. Pour les mineurs, une autorisation parentale est également jointe au bulletin d'inscription.

Un format papier du bulletin sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Masny, au Centre Les Galibots de Masny, au centre Claude Schäfer ainsi que dans les commerces de certains adhérents de l'Union des Entreprises Masnyennes.

Les candidatures sont à déposer au plus tard le **30 avril 2023, minuit**, par voie électronique à l'adresse suivante : [udemasnyn@gmail.com](mailto:udemasnyn@gmail.com) ou sur format papier à la mairie de Masny (le même jour et selon les horaires d'ouverture au public) ou dans la boîte aux lettres du siège de l'UDEM (15 rue Galilée 59176 Masny).

Après réception de toutes les candidatures, chaque participant sera invité à rencontrer plusieurs membres de l'Union des Entreprises Masnyennes et de l'association La Mise en Scen'. Un rendez-vous sera alors fixé soit par téléphone, soit par mail. L'objectif de cette rencontre est de permettre aux organisateurs de s'assurer que chaque candidature réponde aux critères énoncés à l'article 3 du présent règlement intérieur (Conditions de participation au concours). Les candidats seront informés de la décision des organisateurs le jour de ce rendez-vous.

#### Article 5 : Information des participants

Les informations relatives à ce concours sont disponibles sur le site internet de la ville de Masny, les pages Facebook de l'Union des entreprises Masnyennes et de l'association La Mise en Scen'. Elles seront également mises à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Masny.

#### Article 6 : Dotations

Les trois premiers se verront remettre leurs prix le jour du spectacle.

Les prix sont offerts par l'UDEM et se composent de la sorte :

Troisième prix : Des bons d'achats d'une valeur totale de 50€ (cinquante euros) à valoir dans les entreprises adhérentes de l'UDEM.

Deuxième prix : Des bons d'achats d'une valeur totale de 100€ (cent cinquante euros) à valoir dans les entreprises adhérentes de l'UDEM.

Premier prix : Des bons d'achats d'une valeur totale de 150€ (cent cinquante euros) à valoir dans les entreprises adhérentes de l'UDEM.

Un trophée sera également remis au vainqueur.

#### Article 7 : Données personnelles des participants

L'Union des Entreprises Masnyennes, les associations La Mise en Scen' et Country Masny, ainsi que la ville de Masny, responsables de traitement, organisent ce concours de talents dans l'intérêt légitime de promouvoir la culture, le sport, le divertissement et l'échange entre les habitants.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d'information, d'accès, de rectification et d'opposition ; droit d'effacement et de limitation au traitement.

Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) sont récoltées par les organisateurs et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation et de promotion du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

#### Article 8 : Modifications du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les modalités de mise en œuvre du concours et de dotation de prix. Ils se réservent aussi le droit d'annuler le concours.

Dans ce cas, une information sera publiée sur le site de la ville de Masny : <https://www.ville-masny.fr/> et les pages Facebook de la municipalité, de l'UDEM et des associations La Mise en Scen' et Country Masny.

Elle sera également disponible à la mairie de Masny en fonction des horaires d'ouverture au public.

Fait à Masny, le 21 mars 2023,

Date et signature du candidat-e (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédées de la mention « lu, approuvé et accepté ».

À l'occasion des festivités de TIOT BATICHE

L'UDEM PRÉSENTE  
LE CONCOURS

# MASNY FIQUES TALENTS

À partir de 8 ans

VOUS AVEZ UN TALENT UNIQUE ?

(Graff, discipline sportive, chant, danse, arts divers, etc...)

Venez nous le démontrer sur scène !

DIMANCHE

Rue Fauqueux  
à Masny  
à 19h

11  
JUIN  
2023

Inscriptions  
avant le  
30 Avril 2023

Règlement & bulletins de participation disponibles en mairie et au  
Centre « les Galibots ».

En collaboration avec:  
La municipalité de Masny, La Mise en Scen' & Country Masny



## FICHE D'INSCRIPTION

### Masnyfiques talents

À retourner avant le 30 avril 2023

Mairie de Masny, 41 rue Fauqueux 59176 Masny

ou par mail : [udemasny@gmail.com](mailto:udemasny@gmail.com)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

e.mail :

Nature du talent présenté (chant, danse, magie, activité sportive, arts divers, etc.) :

*L'accompagnement instrumental se fera uniquement sur clé USB.*

*Les instruments de musique ou autres éléments techniques nécessaires à la prestation seront fournis par le participant.*

*Le candidat atteste avoir pris connaissance et accepte sans réserve l'ensemble des conditions de participation au concours Masnyfiques talents organisé par l'Union des Entreprises Masnysiennes, les associations La Mise en Scen' et Country Masny et la ville de Masny.*

*Le candidat autorise les organisateurs à diffuser gratuitement son image par le biais de supports de communication, y compris les médias, ainsi que pour toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions des Masnyfiques talents.*

Fait à :

Le :

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

## AUTORISATION PARENTALE

### Masnyfiques talents

À retourner avant le 30 avril 2023

Mairie de Masny, 41 rue Fauqueux 59176 Masny

ou par mail : [udemasny@gmail.com](mailto:udemasny@gmail.com)

Je soussigné-e, Madame –Monsieur (indiquer les nom et prénom du parent) :

Demeurant (indiquer votre adresse) :

Et agissant en qualité de mère-père-ou autre (indiquer le lien de filiation) :

Autorise ma fille-mon fils (indiquer les nom et prénom de l'enfant) :

À participer au concours **Masnyfiques talents**.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Le représentant légal autorise également les organisateurs à diffuser gratuitement l'image de l'enfant susmentionné par le biais de supports de communication, y compris les médias, ainsi que pour toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions des *Masnyfiques talents*.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal :

